

Conseil de la langue française et de la politique linguistique

Avis relatif à la maîtrise de la langue d'enseignement par les enseignants en formation

adopté en séance plénière du 25 mars 2016

Constats

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement, particulièrement aux niveaux fondamental et secondaire, doit faire face à des défis cruciaux en termes de performances scolaires¹ et de lutte contre l'échec², alors même que son financement assez élevé contraste avec sa faiblesse en terme d'équité³.

Dans ce contexte, plusieurs éléments ont été relevés :

- La qualité variable du niveau des étudiants inscrits dans les filières pédagogiques, dont beaucoup ne sortent pas de l'enseignement secondaire général ; c'est en particulier le cas pour ceux qui se préparent à enseigner aux niveaux préscolaire et primaire. Ainsi, l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) précise dans son évaluation de la formation de « Bachelier instituteur primaire(-trice) » : « ...le cursus Instituteur(-trice) primaire joue un véritable rôle d'ascenseur social pour les étudiants qu'il diplôme ».
- De nombreux rapports⁴ (et la plupart des responsables des formations pédagogiques) ont souligné le caractère problématique de la maîtrise de la langue française par nombre de candidats enseignants. Ainsi le rapport de recherche commandité par le Ministre Marcourt en 2012, après avoir noté « le niveau préoccupant des candidats à l'entrée dans la filière de formation initiale des enseignants et la grande difficulté à y remédier dans un parcours de formation trop court et déjà fort chargé » relève leur manque de maîtrise de la langue française et pointe leur « maîtrise insuffisante des disciplines enseignées dans l'enseignement

¹ Pour les jeunes de 15 ans, la FWB présente un niveau moyen faible, se classant 14^{ème} sur 22 pays européens participant aux tests de l'OCDE et 6^{ème} sur 7 pays et régions voisins.

² A l'âge de 15 ans, 48% des élèves ont redoublé au moins une fois durant leur parcours, ce qui place la FWB en dernière position des 66 participants aux études de l'OCDE.

³ En FWB, les budgets publics consacrés à l'enseignement fondamental et secondaire sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE tandis que les indicateurs d'efficacité y sont, en moyenne, plus fortement liés avec les caractéristiques socio-économiques des élèves que dans les autres pays.

⁴ Ainsi le rapport du CEF (Conseil Education-Formation), qui relève que « des lacunes importantes sont également dénoncées dans la maîtrise de la langue d'enseignement par les candidats à la profession d'enseignant » (CEF, *La formation des enseignants et leur entrée dans le métier*, Dossier d'instruction, 2009).

fondamental, en particulier en français et en mathématiques». Ce constat, largement partagé par les responsables des formations pédagogiques, a amené certaines institutions à mettre en place des remédiations.

- Dans son rapport d'évaluation du cursus Bachelier Instituteur(-trice) primaire, l'AEQES note également qu'il existe chez les étudiants « une grande disparité des compétences et connaissances acquises au secondaire, en particulier en ce qui concerne la maîtrise de la langue française et la culture générale. On constate également un rapport au savoir souvent marqué par les difficultés rencontrées pendant le cursus scolaire antérieur⁵. »
- Dans son rapport d'évaluation des cursus de Masters Langues et lettres, l'AEQES relève que « L'excellence scientifique que vise chaque université se trouve assez souvent en porte-à-faux avec les compétences effectives des étudiants primo-entrants, dont le niveau n'est pas toujours en adéquation avec celui que requièrent des études en Langues et lettres : compétences en français, écrit et oral, parfois insuffisantes. » En conséquence le Comité suggère diverses mesures : « test de français définissant le niveau seuil en vue d'une maîtrise suffisante de la langue académique ; mise en place d'ateliers d'expression française; introduction d'exercices d'analyse phrastique et littéraire ; mise à niveau en langues, y compris en français langue première⁶. »

Ces rapports et d'autres études nourrissent les travaux d'un Comité de suivi et d'un Groupe de travail⁷ chargés d'élaborer des propositions de réformes de la formation initiale des enseignants. Le Conseil de la langue française et de la politique linguistique souhaite contribuer à ces réflexions.

Recommandations

1. Le décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents énumère les 13 compétences qui doivent être acquises en fin de formation⁸. La maîtrise de la langue d'enseignement n'y figure pas comme telle, même si elle peut apparaître implicitement dans la compétence n° 4 (« Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique »). Le Conseil recommande que le décret soit modifié et intègre explicitement cette maîtrise comme une compétence à part entière, correspondant d'ailleurs à l'intitulé du cours

⁵ *Évaluation du cursus INSTITUTEUR(-trice) PRIMAIRE en Fédération Wallonie-Bruxelles*, Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française (AEQES Bac), 2014, p. 69.

⁶ *Évaluation des cursus de LANGUES et LETTRES en Fédération Wallonie-Bruxelles*, AEQES Master, 2014, pp. 28-29.

⁷ Il s'agit du GT4O (Groupe de travail des quatre opérateurs : Universités, Hautes Ecoles, Enseignement de promotion sociale, Ecoles supérieures des Arts).

⁸ Article 3 du décret du 12 décembre 2000 définissant la formation initiale des instituteurs et des régents.

figurant dans la grille-horaire annexée au décret. Le texte de cet ajout pourrait s'inspirer du référentiel de compétences de l'enseignant :

- « Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
 - Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
 - Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations. »

2. Le Conseil recommande l'organisation d'un test spécifique de maîtrise de la langue d'enseignement, et ce pour toutes les filières pédagogiques. Ce test poursuivra un double objectif :
- mesurer la maîtrise du code linguistique écrit, c'est-à-dire la connaissance des règles orthographiques et grammaticales et la capacité à les appliquer ;
 - évaluer la capacité des futurs enseignants à adapter leur usage de la langue aux contraintes et aux enjeux de la communication didactique, qui demande un travail d'élaboration/interprétation du discours.

Le test sera dispensé une première fois à l'entrée dans le cursus, afin d'avoir une fonction diagnostique. Ses résultats pourront dès lors être exploités pour mettre en place les dispositifs de remédiation nécessaires, afin que ce test ne constitue pas un simple outil de sélection, mais ait bien un rôle de balise tant pour les étudiants que pour les enseignants. Cependant il devra être obligatoirement réussi avant la fin du 1^{er} cycle. La responsabilité de sa conception, de la détermination des critères de réussite et de son organisation pourrait être confiée à l'ensemble des institutions concernées via l'ARES.

3. Enfin, les constats établis plus haut étant largement valables pour la formation en logopédie, le Conseil recommande l'organisation d'une épreuve comparable pour les futurs bacheliers de cette orientation d'études.